

Image not found or type unknown



clause abusive au contrat de construction

Par **painhas**, le **31/05/2011** à **16:39**

bonjour

n'est-il pas considéré comme une clause abusive que l'eau nécessaire à une construction est à la charge du maître d'œuvre ? en effet, il me semble avoir lu sur des forums que cette clause rend le contrat caduque si nous n'avons pas écrit en toute lettre cet accord. de plus, le constructeur ne peut-il pas faire jouer son assurance dans le cas présent, sachant que le chantier a été mis à sa disposition en bon état, et qu'en plus je ne suis pas censée avoir accès au chantier en cours. qui me dit que ce n'est pas une erreur d'un ouvrier du chantier qui n'aurait pas fermé l'eau en partant ?